

# Comité d'attribution de l'appel à projets "Coopération et création" 2019 : fonctionnement et aide à la décision

Dans le cadre du [contrat de filière arts plastiques et visuels 2018 - 2020](#), l'Etat / Ministère de Culture - DRAC Nouvelle-Aquitaine, la Région Nouvelle-Aquitaine et le réseau Astre ont lancé conjointement [un appel à projets](#) afin de favoriser l'expérimentation d'actions innovantes.

Le contrat de filière prévoit la constitution d'un comité d'attribution spécifique pour évaluer les candidatures et délibérer sur les actions et projets soutenus.

Ce comité est composé à parité homme - femme, de :

- 2 représentants de la DRAC Nouvelle-Aquitaine,
- 2 représentants de la Région Nouvelle-Aquitaine,
- 2 représentants du réseau Astre,
- 2 artistes.

Les représentants de Astre et les artistes seront défrayés et recevront une indemnité pour perte de gain.

## **Le rôle du comité d'attribution :**

- Examiner et analyser les dossiers de candidatures éligibles ;
- Déterminer les priorités d'attribution, en fonction de critères définis dans le règlement de l'appel et à partir des principes et objectifs régissant l'ensemble du contrat de filière ;
- Définir le montant des aides accordées à chaque lauréat (enveloppe globale de 125 000€) ;
- Formuler des recommandations collectives sur les projets lauréats comme sur les projets non-retenus.

## **Quelques règles internes au comité d'attribution :**

- Les membres du comité s'engagent à respecter la confidentialité du contenu des dossiers et des délibérations,
- Les échanges entre les membres ont lieu dans l'écoute et le respect de la parole de chacun,
- Les membres de ce comité agiront dans un esprit constructif, favorable à l'évolution de cette politique publique,

- La prise de décision au consensus sera favorisée par l'animation de la discussion et du débat. Le vote à la majorité sera utilisé uniquement en cas d'avis divergents entre les membres du comité.

### **La définition des critères d'attribution :**

Une grille d'analyse des candidatures sera transmise à tous les membres, en même temps que l'accès aux dossiers de candidature. Cette grille constitue un guide destiné à soutenir la réflexion pour chaque membre du comité avant la mise en commun lors de la tenue du comité.

Elle s'appuiera sur quatre points, notés chacun sur 5 : la pertinence des deux critères retenus par chaque candidat et la justification de leur choix, la solidité économique du projet et l'appréciation artistique.

### **Les différentes étapes de travail :**

- A partir du mois d'août : analyse des dossiers de candidature à distance par chaque membre du comité
- 11 et 12 septembre : tenue du comité d'attribution pour une mise en commun des analyses, désignation des lauréats et formulation des avis défavorables et recommandations pour les candidatures non-retenues.
- Après le 7 octobre : communication publique des résultats.